CHRONIOUES

des actions... mais pas de raz de marée

Nous voudrions, dans cet article, examiner quelques actions menées par les travailleurs et leurs organisations syndicales depuis le début de septembre, époque que l'on considère à tort ou à raison comme celle de la « rentrée sociale ».

LE CHOMAGE EN TOILE DE FOND

Si les actions de grande ampleur contre les licenciements collectifs qu'on a connues auparavant dans un certain nombre de secteurs, semblent en régression, il n'en reste pas moins que syndicats et travailleurs continuent à se battre pour la défense ou le maintien de l'emploi

C'est le cas par exemple à Saint-Quentin, zone fortement touchée par le chômage où l'on note des actions chez Boyer (métaux), chez Motobécane. Dans cette firme, à l'annonce de 400 licenciements, 80 % des 2 900 travailleurs entreprennent en octobre une grève avec occupation. Celle-ci ne cesse que le 29, suite à un accord suspendant les licenciements et prévoyant la possibilité de partir en préretraite à 55 ans. C'est le cas aussi au groupe « Aigles » où les salariés réagissent face à la scission « Progrès » - « Dauphiné Libéré », qui compromet le maintien de l'emploi et empêchent pendant deux jours la sortie du journal.

On pourrait citer aussi: Garnier à Redon (mobilisation de 367 travailleurs contre la fermeture; Sotracomet-Lorraine occupé depuis le 27 janvier, les salariés se trouvant pour la deuxième fois en guatre ans devant un dépôt de bilan; Caravelair en Ardèche; Babcock; Lardet à Cherbourg où les travailleurs empêchant le déménagement envisagé par la direction sont violemment contrés par la police, etc.

On risque, avec la poursuite de la crise, de s'habituer à ces actions et d'oublier qu'ici ou là, dans de petites ou moyennes entreprises, des travailleurs poursuivent depuis plusieurs mois une occupation pour s'opposer aux licenciements, malgré les difficultés et le peu d'écho qu'en donne la grande presse.

Dans les mois récents, de nouveaux secteurs sont affrontés à ces problèmes : c'est notamment le cas de ceux de la Santé directement touchés par le freinage des dépenses décidé en haut lieu, provoquant ralentissement des constructions, restrictions budgétaires au niveau des établissements, licenciements ou absence des recrutements nécessaires.

Les actions décidées en octobre et novembre par les syndicats se sont traduites par certains résultats : annulations de licenciements (53) à l'hôpital de Boulogne ; au centre anticancéreux de Lyon où les temporaires conserveront leur emploi ; au C.H.U. de Nantes où 409 postes supplémentaires seront créés... On a même vu un millier d'aides ménagères se rassembler à Paris à l'appel de la C.F.D.T. pour attirer l'attention sur le fait que l'insuffisance de financement risque d'entraîner la diminution importante des effectifs de cette profession.

Par ailleurs, l'importance du chômage n'est pas sans retentir sur la combativité. Il est bien sûr difficile d'apprécier quel en est exactement l'impact; mais, en nous bornant à la région Rhône-Alpes, on peut constater que la Loire qui détient le record régional du chômage n'a connu que peu d'actions au cours de ces derniers mois, alors que l'agglomération grenobloise, moins touchée, enregistrait, à elle seule, une trentaine de conflits.

On pourrait aussi comparer la vigueur des actions menées dans des secteurs qui possèdent une certaine

stabilité d'emploi (par exemple P.T.T. et cheminots) avec la difficulté qu'éprouvent les fédérations syndicales à mobiliser les travailleurs dans des secteurs touchés par la crise depuis plusieurs années : textile, cuirs et peaux...

UN CERTAIN RENOUVEAU DES ACTIONS POUR LES SALAIRES

Le phénomène peut-être le plus caractéristique de ces derniers mois c'est un accroissement des actions visant à rétablir ou à améliorer le pouvoir d'achat.

Les statistiques montrent en effet qu'au cours des 18 derniers mois, on assiste à une certaine dégradation du niveau de vie des travailleurs non touchés par le chômage. Elle tient à la fois à l'évolution salaires-prix, mais aussi à l'augmentation des cotisations sociales: pour les célibataires et les familles jusqu'à deux enfants, cette dégradation serait de 2 à 2,5 %. On peut discuter les chiffres, mais non la réalité du fait.

Ainsi, chez Alsthom c'est la demande d'un 13° mois; chez Rhône-Poulenc-Chimie à Pont-de-Claix, la revendication porte sur 300 F mensuel uniforme; sur 350 F chez Eternit-industrie; etc.

Certaines actions débouchent rapidement. Par exemple, suite à la grève de 24 heures du 11 octobre touchant plus de 20 raffineries de pétrole, les patrons sont contraints à négocier. Pour l'année 1979, les salaires croîtront de 11,46 % cumulés, plus une prime de 400 F; une révision est prévue en février en fonction de l'augmentation des prix en décembre. En 1980, de nouvelles négociations régleront le problème de la progression du pouvoir d'achat.

Ailleurs, pour aboutir à des résultats, l'action doit être plus prolongée; par exemple chez Saint-Gobain-Aniche, il faut une grève du 22 octobre au 6 novembre pour obtenir sur les deux ans 1979-1980 un maintien du pouvoir d'achat. Aux ardoisières d'Angers, après trois semaines de grève avec occupation et le blocage de trois entreprises de la région qui commercialisaient des ardoises espagnoles, sont arrachés des avantages en manière de mensualisation

Enfin, dans nombre de cas, les grévistes se heurtent à un mur: Alsthom; Dassault; Rhône-Poulenc-Pont-de-Claix où les travailleurs sont en grève depuis le 19 octobre; Autobus et Métro lyonnais arrêtés depuis douze jours à l'heure où nous écrivons, etc.

DUREE DU TRAVAIL ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Mais les salaires constituent rarement la seule revendication des travailleurs et de leurs syndicats. Dans diverses entreprises, on est très sensible à la dégradation des conditions de travail et de sécurité.

Ainsi, dans la réparation navale dunkerquoise, après quatre accidents mortels, la grève des 1500 travailleurs, démarré le 28 septembre, a porté uniquement sur les problèmes de sécurité et s'est conclue par un accord concernant la mise en place; d'un ingénieur sécurité; d'animateurs chefs de sécurité ayant pouvoir de faire cesser le travail en cas de danger grave imminent; de comités d'hygiène et sécurité.

Les actions des cheminots C.G.T. et C.F.D.T. de septembre et octobre ont porté sur les conditions de travail et sur les 35 heures avec notamment l'opposition à la décision de la direction de supprimer le second agent sur les trains de marchandises, mesure entraînant à terme la suppression de 10 000 emplois.

A Timken-France (Haut-Rhin) 600 travailleurs de la production ont cessé le travail pour protester contre

les cadences

Parmi celles concernant la diminution de la durée du travail notons : l'action des travailleurs de la S.N.E.C.M.A. qui depuis un an font de l'auto-réduction ; la grève de 48 h des mineurs C.G.T. et C.F.D.T.; etc.

Sur ces divers points, des luttes ont permis certaines avancées. C'est le cas notamment dans les P.T.T.: à Paris. Dans la distribution, obtention d'un samedi sur deux; dans les centres de tri, de sept samedis aprèsmidi sur huit; dans les télécommunications, une nouvelle tranche des agents des centres de renseignement et des services manuels travailleront 36 h à compter du 1er mars 1980; etc.

Suite à une action menée du 15 août au 15 septembre, les marins des remorqueurs du port de Boulogne ont obtenu la cinquième équipe et une augmentation des « congés repos garantis » de 122 à 140 jours. Au centre informatique de Nantes de l'I.N.S.E.E., après une grève de quatre semaines, le travail de nuit est supprimé de 3 à 6 heures du matin. L'action des travailleurs du commerce a permis d'éviter l'ouverture des magasins le dimanche.

QUELQUES CONFLITS LONGS ET DURS

Il semble que ce soit particulièrement au niveau des grands groupes et de leurs filiales que la résistance du patronat soit la plus acharnée et la détermination des travailleurs particulièrement forte. Nous avons déjà cité le cas de Rhône-Poulenc à Pont-de-Claix; mais deux entreprises retiennent aujourd'hui plus particulièrement l'attention: Alsthom et Dassault.

 Chez Alsthom, c'est une accumulation de mécontentements qui explique la vigueur de la réaction des travailleurs en grève depuis le 27 septembre. Le 1er janvier 1976, un nouveau directeur arrive à l'usine de Belfort. C'est la reprise en main autoritaire : un coefficient d'absentéisme est instauré, permettant de réduire ou de bloquer les augmentations et les promotions; les « temps-morts » sont réduits et la pause casse-croûte supprimée, ainsi que d'autres avantages acquis; simultanément les cadences de production sont augmentées de 30 %. Les agents de maîtrise et les cadres sont eux-mêmes traités par le mépris, ce qui ne sera pas la moindre erreur de ce patron de choc. Malgré l'alourdissement du climat, la crainte du chômage empêche l'expression ouverte du mécontentement; mais une étincelle provoque l'explosion. Pour marquer le centenaire de l'usine, la direction dépense des sommes énormes pour recevoir ses invités du monde entier, alors que les travailleurs ne se voient offrir que des gadgets : stylo, cognac, médaille.

Voulant être associés à la « distribution », les syndicats unanimes C.G.T.. C.F.D.T., F.O., C.G.C. réclament alors le treizième mois, l'augmentation des jours de congés, la réduction d'horaire pour les travailleurs en équipe. Appuyés par la population locale puis par les actions menées dans les autres usines du groupe (Saint-Ouen, Villeurbanne, Chalon-sur-Saône), les travailleurs et leurs syndicats maintiennent encore aujour-d'hui l'occupation face à un patron de choc : le principal actionnaire est en effet la puissante C.G.E. avec Ambroise Roux, vice-président du C.N.P.F.

The Chez Dassault, les actions ont commencé du 31 août au 12 septembre avec l'occupation des usines de Cazaux (Gironde) et Sanguinet (Landes) visant à s'opposer au recours massif du personnel d'intérim et

à la sous-traitance accrue. L'intervention des forces de l'ordre, le 12 septembre, a mis fin à l'occupation. A Argenteuil (1 700 salariés, le conflit repart le 25 octobre à partir d'autres revendications : augmentation des salaires, réduction de la durée du travail, création d'emplois. Les travailleurs, qui occupent encore aujour-d'hui, reçoivent le soutien de ceux des usines de Saint-Cloud et de Biarritz qui entrent à leur tour en action. Malgré l'importance des bénéfices réalisés, la direction se refuse à satisfaire les revendications.

• En dehors des conflits précédents un autre retient aujourd'hui l'attention, c'est celui des aiguilleurs du ciel. Ceux-ci qui réclament un « partage du ciel » plus favorable aux civils qu'il ne l'est actuellement (l'armée se taillant la part du lion), une consultation avant tout achat de nouveaux matériels, et une amélioration de leur situation (notamment de leur formation permanente), se trouvent en face d'un ministre qui se refuse à toute négociation, considérant que le mouvement est illégal; les contrôleurs sont privés du droit de grève.

L'IMPACT DE L'UNITE D'ACTION

Malgré les difficultés, l'accord d'unité d'action passé entre la C.G.T. et la C.F.D.T. le 17 septembre constitue un élément favorisant l'action, notamment au niveau de certaines fédérations ou de certaines régions : organisation de journées ou de manifestations communes.

Mais les deux organisations, et tout particulièrement la C.F.D.T., sont bien conscientes qu'un accord ne suffit pas pour mettre les travailleurs en action, d'où d'ailleurs les diverses phases du processus prévu au départ :

- Premier temps marqué par des arrêts de travail dans les entreprises, des rassemblements de travail-leurs pour envisager à la fois les revendications et les modalités d'action.
- Deuxième temps de mobilisation professionnelle par les fédérations et interprofessionnelle par les régions.
- Troisième temps : dans la mesure où la mobilisation le permettrait : mouvement interprofessionnel national.

Quel a été l'impact précis de cet accord sur le développement des luttes à la base ? Il est difficile de le préciser. Mais ce qui est certain, c'est que plus l'unité réalisée à la base est importante, plus la réaction des travailleurs est massive. On en a un exemple chez Alsthom où jusqu'à présent l'unité s'est maintenue entre C.F.D.T., C.G.T., F.O., C.G.C. A contrario, le mouvement chez Merlin-Gerin a été marqué par la division : négociation séparée avec F.O., C.F.T.C. et autonomes qui ne participent pas à l'occupation; puis, à la fin du conflit, divergences C.G.T.-C.F.D.T., la C.G.T. voulant arrêter l'occupation pour engager simultanément les négociations, la C.F.D.T. estimant au contraire nécessaire de la maintenir pour avoir un rapport de forces au moment des négociations. Sans cette division les résultats auraient peut-être été encore meilleurs.

Un aperçu sur les mouvements actuels ne saurait négliger l'intervention des partis et tout particulièrement du P.C.F. dans les conflits. Lors du Conseil national du P.C.F., G. Marchais déclare: « Personne d'autre que le P.C.F. dans l'entreprise ne peut faire la clarté sur les conditions de l'union et les impasses dans laquelle elle court le risque de se fourvoyer » Comme il l'avait fait fin 1974 et en 1975. le P.C.F. joue aujourd'hui le rôle d'une « sixième centrale syndicale » et là où, comme à Alsthom, le Parti socialiste est présent, on assiste à une surenchère entre les deux.

Michel BRANCIARD, (17 novembre 1979).